Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 33 (1987)

Heft: 9

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue de presse

canton de bâle

Après Schweizerhalle, Sandoz dédommage des pêcheurs du Rhin

Après la catastrophe de Schweizerhalle en novembre 1986, la firme Sandoz SA à Bâle s'apprête à dédommager les pêcheurs ouest-allemands du Land de Bade-Wurtemberg, par l'entremise de son groupe d'assurances ouest-allemand Gerling. Le montant du dédommagement se monte à 3,6 mio. de marks (environ 2,6 mio de fr), a indiqué le vice-président de l'association des pêcheurs de Bade-Wurtemberg, M. Heinz Jehle, qualifiant la transaction de satisfaisante.

La maison Sandoz à Bâle a confirmé cet accord de paiement.

Selon les diverses revendications enregistrées jusqu'à présent, le montant total des demandes de dédommagement à la suite de la catastrophe de Schweizerhalle s'élève à environ 85 millions de francs. En RFA, outre le Bade-Wurtemberg, des demandes ont également été formulées par d'autres « Länder » riverains du Rhin.

Les principales demandes de dédommagement émanent cependant de la France et se montent à environ 85 mio. de fr. Le directeur de Sandoz, Marc Moret, a indiqué récemment au quotidien français « Le Monde » que le groupe chimique s'attendait au total à des demandes de l'ordre de 100 mio. de fr.

Sandoz évalue à 100 millions de frs les dédommagements consécutifs à la catastrophe de Schweizerhalle

Le président de Sandoz, M. Marc Moret, évalue à 100 millions de francs le coût des dédommagements qu'a dû verser la multinationale chimique helvétique à la suite de l'incendie de son dépôt de Schweizerhalle, près de Bâle, le 1er novembre dernier.

Dans un entretien au journal Le Monde, M. Moret a précisé que ce chiffre comprend les dédommagements que vient de demander la France pour les dix prochaines années.

Le président de Sandoz ajoute que ces dédommagements consistent d'une part en des remboursements de frais engagés par des particuliers suite à l'incendie, et en des versements aux 110.000 pêcheurs concernés ainsi qu'aux services des eaux de plusieurs villes allemandes victimes de la pollution causée par la catastrophe.

La firme Sandoz devra en outre supporter des dépenses de « plusieurs centaines de millions de frs » dans les cinq prochaines années pour financer les changements de certains procédés de fabrication et de stockage rendus nécessaires par l'incendie de l'usine de Bâle.

En outre, Sandoz a décidé de financer, pour 10 millions de frs, des projets d'étude sur la reviviscence du Rhin.

A propos de la politique d'information du groupe au moment de l'incendie, qui a été l'objet de controverses, M. Moret affirme que Sandoz n'a « jamais menti », tout en ajoutant : « nous ne pouvions pas donner d'information exacte et précise dans les heures qui ont suivi (l'incendie). Nous savions en gros ce qu'il y avait dans le dépôt, mais nous ne pouvions pas affiner ».

canton de berne

Des tombes datant du moyen-âge découvertes à Anet

Découverte surprenante lors des travaux de construction de la nouvelle maison paroissiale à Anet : des sépultures datant du début du Moyen-Age. Cette découverte montre que le lieu d'Anet a été habité bien plus tôt qu'on ne le supposait, a déclaré Daniel Gudscher, collaborateur scientifique au Service archéologique cantonal.

Les premiers documents mentionnant le lieu sont du 13e siècle alors que les sépultures découvertes datent du milieu du 7e siècle. En outre, elles sont de type roman. Anet a donc dû appartenir à cette époque à la province romaine de Bourgogne septentrionale et se situait à l'ouest de la frontière linguistique.

Un examen aux rayons-X d'une pièce fortement rouillée a fait apparaître un fin relief d'argent qui peut être comparé à la boucle de ceinture découverte en 1916 à Berne-Bümpliz datant approximativement de 650. Selon Susi Ulrich, de l'institut de médecine légale de l'université de Berne, les 42 squelettes découverts jusqu'à maintenant sont les premiers de personnes d'origine romane implantées en Suisse. Leur taille est de 5 centimètres inférieure à celle de squelettes d'Alémans.

Cette découverte montre également que la civilisation romane a duré plus longtemps qu'on l'estimait jusqu'à maintenant. En outre, l'absence de blessures aux squelettes est un signe que la conquête alémane s'est faite de manière assez pacifique. Certaines tombes découvertes à côté de l'église sont également intéressantes : elles n'abritent pas les squelettes de hauts dignitaires, mais de personnes tout à fait « normales ».

1907-1937 : 30 ans de luttes ouvrières - 1937-1987 : 50 ans de paix du travail

Il y a 50 ans, la paix du travail était instaurée conventionnellement dans l'industrie des machines et des métaux. Sur fond de crise économique et de bruits de bottes aux frontières, une convention de paix était signée, le 19 juillet 1937 entre Konrad Ilg, président de la FTMH et Ernst Dübi, président de l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie (ASM) : les deux parties renonçaient au combat, au profit de la négociation. Si celle-ci ne pouvait aboutir, les parties devaient s'adresser à un tribunal arbitral indépendant.

La Convention de 1937, forte de neuf articles, s'étalait sur cinq pages. Aujourd'hui, la même convention comprend 87 articles et 56 pages, et régit les conditions de travail de plus de 100 000 travailleurs.

L'histoire de cette convention commence au début du siècle et son aboutissement en 1937 marque 30 années de luttes ouvrières. Car la convention de paix du travail devait s'étendre à d'autres secteurs de l'économie. En 1907, Oskar Schneeberger, membre de la Fédération suisse des ouvriers métallurgistes (qui fusionnera en 1915, avec les ouvriers de l'horlogerie pour devenir la FTMH) et le conseiller national Eduard Sulzer, membre de la direction de l'ASM se rencontraient discrètement au domicile privé de ce dernier. les deux hommes ont évoqué la possibilité d'arbitrer les conflits entre travailleurs et patrons par la négociation entre les deux associations. D'autres entretiens devaient suivre la même année, en présence de sept associations, mais cette fois à Zurich.

Au cours des années qui ont suivi, les syndicats ont tenté, en vain, de conclure un accord avec l'ASM. En 1928, Konrad Ilg déclarait : « Il n'y a pas de doute que si les travailleurs veulent avoir le droit à la parole, celui-ci ne peut être obtenu que dans le cadre de relations contractuelles. Tout le reste n'est que bavardages et romantisme de révolution ». Le projet soumis à l'ASM comportait, notamment, la proposition d'un tribunal d'arbitrage. L'ASM n'a cependant pas accepté que la FTMH soit partie à l'accord, arguant de « l'esprit prononcé de la lutte des classes qui anime la Fédération, de son hostilité marquée envers les patrons ».

1936, les dictatures florissaient en Europe et aux frontières de la Suisse -Mussolini, Staline, Hitler, Franco et les autres. Les régimes démocratiques et parlementaires hors d'Europe s'effondraient. La Suisse, neutre, n'était pas alors à l'abri de l'influence de ces régimes (l'université de Lausanne accorde même le doctorat h.c. à Mussolini).

Le Conseil fédéral, en septembre 1936, juge bon dans l'intérêt de l'industrie suisse d'exportation de dévaluer le franc de 30 % ; le Département fédéral de l'économie publique est alors habilité à arbitrer et à trancher les conflits salariaux qui n'auraient pas pu être réglés par accord entre les parties. « Curieusement, et à contre-courant de l'esprit du temps, les deux parties refusent l'ingérence de l'Etat dans leur autonomie sur

la formation des salaires. « Cette disposition pourrait (...) bouleverser l'ensemble de la politique salariale antérieure de notre industrie », déclare Ernst Dübi.
C'est en mars 1937 que se rencontrent Konrad Ilg et Ernst Dübi, à la centrale bernoise de la FTMH. Oskar Ilg conçoit une convention qui dirait ceci : « nous souhaitons en premier lieu un accord pour manifester publiquement une volonté commune d'entente et de paix ». Pas un mot de revendications matérielles. Il justifie sa position en montrant l'intérêt d'une telle convention de base. Le 19 juillet de la même année, la Convention de paix est signée du côté des travailleurs par la FTMH, la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux (FCOM), l'Union suisse des syndicats autonomes (USSA) est l'Association des ouvriers et employés évangélique (ASOEE), du côté des employeurs par l'ASM.
Alors que la presse bourgeoise applaudissait à cet accord historique, la presse socialiste restait sceptique. « L'accord n'empêche pas les patrons de licencier les ouvriers », disait la gauche, « l'arme de la grève est retirée sans avantage matériel pour l'autre partie ». En 1938, les normes applicables aux vacances sont améliorées, en 1941 les allocations familiales sont introduites, en 1958 la durée du travail est réduite à 46 heures hebdomadaires. En 1983, sous le signe de la récession, les négociations pour le renouvellement de la convention sont particulièrement dures. Les passages à la semaine de 41 et 40 heures interviendront pour la première fois par un partage des coûts de la réduction de la durée du travail.

L'hôtel du Jungfraujoch inauguré

Le nouvel hôtel du Jungfraujoch a été inauguré en grande pompe. La compagnie des chemins de fer de la Jungfrau (JB) était particulièrement satisfaite de pouvoir ouvrir ce « Top of Europe » septante-cinq ans exactement après l'ouverture de la ligne qui mène au Jungfraujoch. Le travail des constructeurs du nouvel hôtel a été loué dans plusieurs discours. En fin de cérémonie, le pasteur de la commune où se trouve le bâtiment, Fieschertal (VS), a béni la nouvelle demeure. Les feux de premier août prévus à l'occasion de cette inauguration ont malheureusement dû être supprimés en raison du brouillard.
Le président du conseil d'administration de la JB, Ernst Jaberg, a loué devant de nombreux invités le courage et l'entêtement de ceux qui à l'époque avaient construit la voie, ce qui avait représenté 16 ans de travail. De nombreux projets avait été élaborés dans la moitié du siècle passé, mais plusieurs avaient échoué. Il n'est pas seulement positif que ce chemin de fer donne accès au monde grandiose de la haute montagne, mais la collaboration entre la compagnie et la science, l'est également.
Le directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des art et métiers et du travail Klaus Hug, a qualifié la JB comme « une des plus efficaces ambassadrices » de la Suisse. Le nouveau bâtiment est « un chef-d'œuvre écologiquement propre, économe en énergie et esthétiquement réussi ».
L'architecte Ernst Andergg a indiqué que lors de la prise en main du projet, il ne pouvait s'appuyer sur aucune construction comparable. Des ingénieurs spécialisés dans vingt domaines ont travaillé à la sécurité du bâtiment . Un total de 100 entreprises ont participé au projet. Malgré les tempêtes de neige, le gel, le brouillard et le froid, aucun accident grave n'a eu lieu durant les quatre ans qu'a duré la construction.
Le pasteur de Fieschertal a béni la maison et l'a recommandée à la protection divine. Il a souhaité que des hommes du monde entier se rencontrent et se comprennent en ce lieu. Selon lui, c'est un signe de la participation du Très-haut qu'aucun accident ne se soit produit.

Les Suisses consacrent près d'un demi-milliard aux loteries

Même si la Suisse n'a pas de véritable casino, les Suisses jouent. Ils ont dépensé près d'un demi-milliard l'année dernière dans l'ensemble des loteries visant un but d'utilité publique ou de bienfaisance. Le montant moyen que chaque Suisse a consacré au démon du jeu s'est élevé à Fr. 75,70 révèle le tableau 1986 des loteries publié par l'Office fédéral de la police.
Le chiffre d'affaires des loteries a quintuplé en vingt ans. L'année dernière un nouveau record a été atteint avec un montant total de 497 574 528 francs, soit environ 37 millions de plus qu'en 1985. La dépense moyenne par habitant est ainsi passée de Fr. 70,44 en 1985 à 75,70 en 1986. Le gain le plus élevé a été obtenu au Toto X où un chanceux a gagné 3 635 234,90 francs. Viennent ensuite la loterie à numéros (1,1 million) et la Loterie de la Suisse romande (1 million environ).
Les cantons de Vaud et de Berne sont les champions des petites loteries grâce à la tradition hivernale des lotos. En pays vaudois, 319 loteries portant sur un montant de moins de 50 000 francs ont été organisées en 1986, et 137 dans le canton de Berne. Mais la part du lion du montant total des loteries, soit quelque 468 millions de francs, se répartit entre les six grandes loteries nationales. La loterie suisse à numéros vient largement en tête avec un chiffre d'affaires de plus de 334,8 millions. Viennent ensuite la loterie intercantonale (54 mios), le Sport-Toto (45,8 mios), la Loterie de la Suisse romande (31,9 mios), la SEVA (8,2 mios) et le Pari mutuel TRIO (4,2 mios).

Richard Gerber de Genève : champion suisse d'échecs

Dans les trois tournois les plus importants du championnat suisse d'échecs à La Lenk (BE), les décisions sont tombées lors du dernier tour. En faisant match nul face à Landenbergue, Richard Gerber de Genève a décroché le titre de champion suisse. A peine les pièces ont-elles été développées que les joueurs, tous deux Genevois, se sont mis d'accord pour un match nul. Seule une victoire aurait permis à Landenbergue de rattraper Gerber.
Avec un résultat de 7,5 points en 11 parties, Richard Gerber a atteint une norme internationale. Autre candidat au titre, le grand-maître Ivan Nemet aurait dû gagner pour rejoindre Gerber. Ne parvenant pas à prendre le contrôle des opérations dans sa sicilienne, il a été contraint au match nul. Quant à Brunner, il a obtenu une victoire relativement rapide face à Preissmann.
Agé de 22 ans, le Genevois Richard Gerber n'a pas une longue carrière derrière lui.

Des magasins spécialisés pour gauchers

Les magasins pour gauchers ne sont pas encore légion. Il s'agit généralement de boutiques spécialisées, comme « Le Gaucher adroit », que Brigitte Turin a ouvert il y a deux ans à Genève. Les grands magasins se lancent à leur tour dans ce créneau : Lœb, à Berne, présente depuis quelques mois une palette d'articles pour gauchers dans un espace géré par un groupe d'apprentis dans sa succursale Mini-Lœb. Une initiative semblable devrait suivre bientôt à Bâle et Zurich.
Chez Lœb, l'un des principaux grands magasins de Berne, les gauchers pourront trouver aussi bien des ciseaux, des cuillères à soupe, des ouvre-boîtes ou des couteaux à éplucher que des tire-bouchon ou des plumes-réservoirs spécialement fabriqués à leur intention. Auparavant, ces objets, s'ils existaient, étaient éparpillés dans divers magasins, explique Adrian Vatter, responsable de ce nouveau département spécialisé de Lœb.
Brigitte Turin s'approvisionne à Munich, car on ne fabrique guère d'accessoires pour gauchers en Suisse. Elle est importatrice générale pour la Suisse et c'est elle qui livre à M. Vatter, ainsi qu'à la Droguerie du Boulevard à Lausanne.
Après les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, la Suisse découvre ainsi que les articles pour gauchers répondent à un véritable besoin, preuve en soit l'augmentation des ventes.
M. Vatter prévoit d'ouvrir d'autres départements à Zurich et Bâle. L'assortiment devrait être complété par des articles de ménage et pour enfants.

canton de fribourg

Décès de l'éditeur Jean Hirschen

Agé de 69 ans, l'éditeur Jean Hirschen est décédé des suites d'un accident. Président directeur général de l'Office du livre de Fribourg (OFL), Jean Hirschen était une des figures de proue de l'édition en Suisse.
De l'ancienne librairie de l'Université, Jean Hirschen avait créé l'OFL qui est devenue la deuxième plus importante maison d'édition et de diffusion de livres de Suisse. L'OLF emploie actuellement une centaine de personnes et vient de fêter son 40e anniversaire.
Son engagement en faveur de la diffusion du livre français avait conduit la France à le décorer de la Légion d'Honneur. Il était également membre du Conseil d'administration de plusieurs sociétés, dont Naville SA, Medea Diffusion SA et Financière de presse SA.
Selon sa secrétaire, Jean Hirschen est une personnalité irremplaçable. Il était encore actif, bien qu'âgé de 69 ans. Son accident, selon le quotidien «la Suisse» s'est produit sur le terrain de golf de Blumisberg-Wünnwil. Il a fait une mauvaise chute et s'est brisé des vertèbres cervicales. Transporté à l'hôpital cantonal de Fribourg il a été transféré le jour même à l'hôpital de l'Ile à Berne, où il est décédé.

canton de genève

Liaison Genève - CFF - Cornavin Aéroport

Quel meilleur ambassadeur de la vitalité des transports helvétiques que le timbre-poste.
L'administration des postes suisses, comprenant l'impact touristique et industriel que peut provoquer une vignette postale, décida de mettre en graphisme, par un concours, un timbre poste symbolisant le chemin de fer et l'aviation.
Le projet de Hans Hertmann de Könitz (BE), tenant compte des critères «chemin de fer - aviation», fut adopté par les chambres fédérales en 1980 et imprimé en roto-héliogravure par Courvoisier.
Pour donner un aspect international à ce timbre, la valeur d'affranchisement de .-90 a été choisie. Tout citoyen suisse écrivant à l'étranger, en achetant ce timbre, devient lui-même un ambassadeur des transports helvétiques.
Le trafic aérien prenant de plus en plus d'importance, il devenait opportun de relier les principales villes et centres touristiques aux aéroports par les lignes CFF rapides et économiques.
Jusqu'au 1er juin dernier, tous les voyageurs venant de Lausanne pour prendre l'avion à Cointrin étaient obligés, arrivés à Genève de prendre un taxi ou l'autobus pour gagner l'aéroport.
Malgré ce désagrément, le nombre de passagers de Genève-Cointrin a dépassé les 5 millions en 1985 et 1986. Il est hors de doute maintenant que ce chiffre sera dépassé avec cette nouvelle facilité.
Les travaux de prolongation de la ligne CFF Lausanne-Genève-Cointrin durèrent 6 ans. Le coût de ces travaux, estimé à 279 millions de francs suisses, ont été pris en charge par la Confédération, le Canton de Genève et les Chemins de Fer Fédéraux (CFF).
Sur fond bleu, ce timbre représente un train des CFF et un avion de la Swissair au décolage. Il illustre le complément entre le chemin de fer et l'avion. Il symbolise en même temps la solidarité entre ces deux moyens de transport internationaux modernes, artères vitales de la vie économique de la Confédération.
Ce très beau timbre restera en vente, sauf épuisement jusqu'au 29 février 1988.

Expérience suisse dans la station orbitale soviétique « Mir »

La station orbitale soviétique « Mir » (Paix) en orbite autour de la Terre depuis le 20 février 1986 a reçu le 5 avril 1987 le « module » orbital de recherches astrophysiques Kwant (Quantum) dans lequel figure une expérience issue de l'Observatoire astronomique cantonal de Genève à Sauvergny. Conçu en collaboration avec l'observatoire de Biourakan (URSS), l'appareil embarqué dans Kwant est une caméra photographique particulière, capable de mesurer la longueur d'onde des étoiles et du champ stellaire.
Cet instrument de 40 cm d'ouverture de distance focale permettra, par ailleurs, d'obtenir des indications précises sur l'évolution des galaxies et des étoiles, notamment grâce à l'étude des images recueillies en infra-rouge et ultra-violets (fausses couleurs). Dirigé par le Dr. Daniel Huguenin, cette expérience permettra de confirmer les découvertes déjà acquises grâce aux ballons-sondes construits et lancés de l'Observatoire dans la stratosphère.
Les échantillons photographiques seront ramenés sur Terre lors d'un prochain vol soviétique habité et analysés à Genève. L'Observatoire projette de poursuivre les mêmes expériences dans un proche avenir et dans d'autres missions spatiales.
Rappelons que le module Kwant possède de multiples appareils issus d'une coopération internationale, qui permettront d'effectuer des recherches dans le domaine extra-atmosphérique. D'un poids de 21 tonnes, il renferme en outre un instrument de 136 kg, baptisé « Corindon », du nom d'une pierre précieuse très dure, sorte de mini-fabrique qui a pour but de produire des minocristaux pour les semi-conducteurs d'ordinateurs dans le dessein de constituer, à l'avenir, de futurs matériaux dans l'espace.

canton de glaris

Glaris : neuf mois pour revivre la bataille de Naefels

Le petit canton de Glaris se prépare aujourd'hui déjà à commémorer une date importante de son histoire. Le 9 avril 1388, les Glaronnais rebelles repoussaient les Autrichiens définitivement lors de la dure bataille de Naefels. Une date qui marque aussi l'entrée de Glaris dans la Confédération, ou plutôt l'alliance confédérée. Les Glaronnais s'apprêtent donc aussi à jeter un regard sur leur passé, la genèse de la Suisse aussi, sur leur histoire, peut-être pour mieux appréhender l'avenir. Toute l'année 1988 sera consacrée à des manifestations de commémoration. Un comité d'organisation a été formé à cet effet.
Evoquer la bataille de Naefels, c'est tourner les pages du livre d'histoire jusqu'au XIVe siècle. Un siècle où la «nébuleuse» Confédération se forme lentement, un siècle de guerres, d'agitations, d'épidémies de peste. On y voit apparaître un vaste réseau d'alliances, de pactes, d'accords entre les Waldstaetten, les vallées et régions, les Habsbourg. Et une originalité: l'union — temporaire — des villes avec les communautés rurales.
Glaris est aux mains des Habsbourg depuis 1264. Dès la première moitié du XIVe siècle apparaît dans les vallées glaronnaises un certain éveil de la vie politique autonome, qui débouche en 1351 vers un sentiment carrément hostile aux Autrichiens. Glaris est reçu dans l'alliance confédérale en 1352 avec beaucoup de réserve, notamment en raison de son hostilité ouverte envers les Autrichiens.
Les années agitées de cette moitié du siècle vont entraîner des conflits décisifs pour l'avenir de la Confédération. Sempach, d'abord en 1386, puis Naefels en 1388, signent le retrait de la domination autrichienne et marquent le début de la faiblesse de la puissance souveraine. Mais le retrait des Autrichiens aura aussi pour conséquence au XVe siècle dans les huit cantons conférés, la rupture des liens villes/campagnes.
La bataille de Naefels est donc un jalon important de l'histoire glaronnaise. Chaque année, la population de Glaris célèbre, le premier jeudi d'avril, la victoire de Naefels et rend hommage aux victimes, tombées pour la liberté. Cette tradition n'a lieu que depuis 150 ans, depuis le fin des troubles confessionnels qui avaient secoué le canton.